

Le nombre de défaillances d'entreprises ultramarines atteint un point haut en 2023

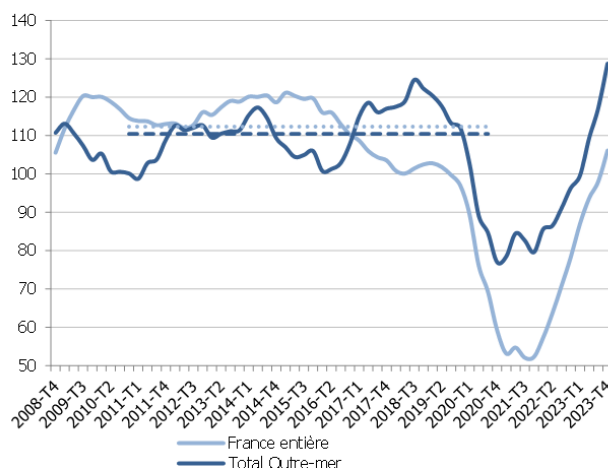
L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées au 4^e trimestre 2023 des défaillances d'entreprises relatives à l'ensemble des territoires ultramarins. Dans les territoires d'Outre-mer, le nombre de défaillances d'entreprise augmente de +34,2 % en 2023 par rapport à 2022 (+35,6 % pour la France entière). En cumul sur l'année 2023, ce sont 2 338 entreprises ultramarines placées en redressement ou une liquidation judiciaire, ce qui constitue un point haut, au-delà du niveau pré-crise Covid. Parallèlement, en France entière, les défaillances se situent toujours en dessous du niveau moyen observé entre 2010 et 2019.

À l'exception de la Polynésie française (-16,1 %), les défaillances progressent dans toutes les géographies par rapport à l'année 2022. Comme au 3^e trimestre 2023, la hausse est portée par les évolutions marquées constatées à La Réunion (+58,3 %) et en Martinique (+51,9 %). Ces deux territoires expliquent à eux seuls environ 80 % de la hausse globale en Outre-mer.

Tous territoires confondus, la hausse des défaillances est particulièrement prononcée dans le secteur des conseils et services aux entreprises (+64,0 %) qui atteint un nouveau point haut alors qu'il représente environ 14 % des entreprises ultramarines. La dégradation est également assez nette dans le secteur de l'enseignement, santé, action sociale et services aux ménages (+47,0 %) ainsi que celui des transports et entreposage (+41,9 %).

Défaillances des entreprises ultramarines (indice base 100 = moyenne sur la période 2004-2023)

Note : chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres.
Dernier point : 4^e trimestre 2023.



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre

Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

Consultez la publication et les données détaillées ici :
[Défaillances des entreprises ultramarines - IEDOM-IEOM](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. **L'IEOM** est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).